

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

---

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES  
- (N° 2115)

Adopté

N° AS475

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Hetzel, rapporteur

-----

### ARTICLE 22

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« vérifie »,

supprimer le signe :

« , ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« périodiquement »,

insérer le signe :

« , ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.